

DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON

D-2013/173

Soutien au développement du commerce et de l'artisanat de la Ville de Bordeaux. Répartition des subventions pour l'exercice 2013.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement du commerce et de l'artisanat, la Ville de Bordeaux souhaite poursuivre son soutien actif aux associations de commerçants et artisans. Ces associations sont des acteurs essentiels de l'animation et de la communication commerciale et artisanale dans tous les quartiers de la ville.

Au titre de son Opération Urbaine Collective, la Ville soutient la mise en œuvre de nombreuses opérations de communication et d'animation, et notamment celles portées par la Ronde des Quartiers de Bordeaux. La Ville accompagne également plusieurs actions portées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Aquitaine – section Gironde. La tranche 2 de l'OUC est en cours et le programme de la tranche 3 devrait être transmis au ministère dans les prochaines semaines.

L'attribution de subventions pour soutenir le commerce et l'artisanat ne se limite pas aux actions du programme OUC.

En effet, plusieurs opérations initiées en tranche 1 et 2 seront renouvelées en 2013 et d'autre part, des actions non intégrées dans le programme OUC bénéficieront également du soutien de la Ville pour leur mise en œuvre.

Aussi, au titre de l'exercice 2013, la Ville de Bordeaux soutiendra les actions proposées et mises en place par les associations et les chambres consulaires, pour lesquelles un montant de 280 000 € a été voté au budget primitif lors de notre séance du 17 décembre 2012. Ci-après une première répartition de ces crédits :

| PORTEURS | ACTIONS | MONTANTS |
|--|--|-------------------|
| La Ronde des Quartiers de Bordeaux | Soutien à l'association (fonctionnement de la structure) | 55 000,00 |
| | Parrainer les porteurs de projets "Pass commerce" | 7 000,00 |
| | Opération cartes-cadeaux | 10 000,00 |
| | Carte de partage "Bordeaux Plaisir" | 15 000,00 |
| | Semaine des restaurateurs | 5 000,00 |
| | Semaine des boulangers/pâtisseries | 4 000,00 |
| | Semaines commerciales | 7 000,00 |
| | Grand Marché du Bon Goût d'Aquitaine | 18 000,00 |
| Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux | Recherche de nouvelles enseignes | 15 000,00 |
| Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Aquitaine - section Gironde | Les" Eco-défis" | 1 000,00 |
| | Pépinière artisanale rue du Port - subvention d'équilibre (estimation) | 15 000,00 |
| Association des Antiquaires et Brocanteurs des Chartrons | Fête du Vin Nouveau et de la Brocante | 4 000,00 |
| Association des commerçants de la Barrière Judaique | Animations de Noël | 800,00 |
| Association des commerçants de Saint Augustin | Fête de l'Huître | 2 500,00 |
| | Animations de Noël | 1 500,00 |
| Association des Commerçants et Riverains du quartier Victoire | La Feria de la Victoire | 12 000,00 |
| Association de préfiguration d'une Platerforme Aquitaine de Commerce Equitable (PLACE) | Soutien au développement d'une boutique laboratoire à Bordeaux | 2 000,00 |
| Association Village Saint James | Le festival de la Nature | 5 000,00 |
| Diverses associations | Illuminations de fin d'année | 75 000,00 |
| Diverses associations* | Subventions à affecter | 25 200,00 |
| TOTAL | | 280 000,00 |

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions présentées ci-dessus, dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature des contrats d'opération correspondants, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association ou des chambres consulaires et de l'obtention de toutes les autorisations administratives et réglementaires et sécuritaires nécessaires à l'organisation des manifestations. Enfin, dans le cadre des animations de quartier et actions thématiques (hors illuminations), la subvention ne pourra excéder 50% du total TTC des dépenses justifiées.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/174

Remise gracieuse d'une créance de Monsieur Ludovic MALABRE (Guinguette des quais)

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal du 2 septembre 2004, la Ville avait conclu avec Monsieur Ludovic MALABRE une convention d'occupation privative du domaine public relative à l'exploitation d'une guinguette sur les Quais à compter du 5 décembre 2004 et pour une durée de 7 ans.

Par lettre en date du 12 avril 2007, la Ville avait informé Monsieur MALABRE de la décision de résiliation de la convention pour manquements graves aux règles d'hygiène, relevés lors de deux visites des services d'hygiène les 5 juillet et 31 août 2006.

Le 20 décembre 2007, Monsieur MALABRE a été expulsé des lieux par huissier de justice.

Monsieur MALABRE a demandé à Monsieur le Maire la remise gracieuse de la créance qu'il doit à la ville.

En raison des problèmes de santé et économiques de Monsieur MALABRE (revenus composés uniquement de l'allocation de solidarité spécifique), il est proposé la remise gracieuse de la somme de 4 661,71 € correspondant aux frais d'expulsion des lieux que la Ville a dû engager à son encontre.

Pour l'ensemble de ces motifs, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accorder cette remise gracieuse d'un montant de 4661,71€.

ADOPTE A L'UNANIMITE